
GT : « Imputabilité à des éoliennes de troubles dans deux élevages bovins »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte

Des troubles ont été rapportés dans deux élevages bovins comme concomitants à la construction d'un parc éolien à proximité de ces deux élevages. Sont décrits : des troubles du comportement, une diminution de la quantité et de la qualité du lait, des cas de mammites, des problèmes de vêlage et/ou des mortalités.

Plusieurs expertises ont été réalisées, en lien notamment avec le groupe permanent de sécurité électrique en milieu agricole (GPSE). Les expertises ont porté sur les volets zootechniques, vétérinaires et électriques, confirmant la présence de troubles, sans en déterminer la(les) cause(s). Aucune tension anormale n'explique les troubles, mais des tensions inhabituelles ont été relevées, persistant après la coupure totale de l'alimentation électrique. Des investigations complémentaires ont été engagées : mesures d'infrasons, évaluation du contexte géologique, analyse des eaux de forage, sans que des facteurs explicatifs des troubles aient été mis en évidence. Des mesures de champs électromagnétiques et une étude comportementale et sanitaire, ainsi qu'une étude géobiologique, ont été réalisées.

■ Rôle et missions

Dans ce contexte, l'Anses a été saisie par la Direction générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction générale de la Prévention des Risques (DGPR) pour analyser l'imputabilité aux éoliennes des troubles observés dans les deux élevages bovins.

Le GT sera chargé des missions suivantes :

- recenser les méthodes d'imputabilité existantes et, le cas échéant, élaborer une méthode d'imputabilité permettant répondre à la question de la saisine ;
- réaliser une recherche documentaire pour l'établissement du score bibliographique ;
- analyser les deux cas sur la base de la méthode d'imputabilité retenue.

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Ainsi, le GT « Imputabilité à des éoliennes de troubles dans deux élevages bovins » agira en tant que GT rattaché au CES SABA, procédant à la réponse à la saisine sous forme d'un rapport et menant ses propres débats de manière indépendante. Il rendra compte régulièrement au CES SABA et, à l'issue de ce travail, il transmettra son rapport au CES pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses. Le CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements » sera informé des travaux du GT.

■ Composition

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant des compétences dans les domaines suivants :

1. méthodologie d'imputabilité
2. élevage et santé des bovins
3. éoliennes (infrasons, basses fréquences, champs électriques et électromagnétiques, *etc.*)

Les membres du GT seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

■ Programme prévisionnel

Les travaux du GT devraient débuter en mars 2020, pour une durée d'environ un an. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines. Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».